



### 03 - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 24 mars 2016,
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - Décide à l'unanimité de maintenir les taux des trois taxes pour l'année 2016, comme suit :

	Bases d'impositions prévisionnelles 2016	Taux 2016	Produit attendu année 2016
TAXE D'HABITATION	1 389 000 €	18.33 %	254 604 €
FONCIER BATI	852 200 €	37.90 %	322 984 €
FONCIER NON BATI	20 300 €	57.26 %	11 624 €
TOTAL			589 212 €

### 04 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 24 mars 2016,
- ♦ Après avoir pris connaissance de la proposition de budget primitif 2016 établie par Monsieur le Maire et la Commission Communale "Budget et Gestion",
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - Décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'année 2016 comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016

DEPENSES PREVUES	2 233 000.00 €
RECETTES PREVUES	2 233 000.00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT 2016

DEPENSES PREVUES DONT REPORTS 2015	671 725.00 €
RECETTES PREVUES DONT REPORTS 2015	671 725.00 €

**Monsieur le Maire remercie Monsieur le Trésorier pour sa présence et pour ses conseils.**

### 05 – PAIEMENT DE MATERIEL EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu le vote du budget primitif 2016,
- ♦ Vu la nécessité de prévoir, pour répondre aux besoins des agents des services techniques chargés de l'entretien de la voirie et des espaces verts, de prévoir l'acquisition d'une tronçonneuse d'élagage au prix de 369.00 € TTC,
- ♦ Considérant que la durée de vie dudit matériel sera supérieure à cinq ans,
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - Décide à l'unanimité de payer ladite tronçonneuse en section d'investissement.

### 06 - FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAENNAISE A LA COMMUNE DE CUVERVILLE POUR LA PISTE CYCLABLE REALISEE ENTRE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 226 ET LE QUARTIER DES CARRIERES VERS DEMOUILLE

Monsieur le Maire rappelle que :

- La communauté d'agglomération Caen la mer a, par délibération du 22 juin 2007, établi un programme de réseau cyclable communautaire qu'elle a souhaité impulser par le biais de fonds de concours en faveur des communes réalisant des projets d'aménagements cyclables. Un règlement d'octroi de ces fonds de concours a été adopté par délibération du bureau communautaire du 20 décembre 2007, puis modifié le 15 septembre 2011 pour tenir compte d'évolutions réglementaires. Ainsi, tout projet communal répondant aux critères d'éligibilité est subventionnable à ce titre.
- La commune de Cuverville a transmis à la communauté d'agglomération un dossier concernant l'aménagement de la piste cyclable de la Route Départementale n° 226 vers la voie cyclable déjà existante dans le quartier des Carrières vers Démouville. Ce tronçon d'une longueur totale de 480 ml de la RD n° 226, au droit de la zone d'activité de la Vanrière, jusqu'à la piste cyclable déjà existante dans le quartier des Carrières offre un accès sécurisé Nord-Sud vers la commune de Démouville. Un dossier technique a été fourni par la commune de Cuverville.
- Compte tenu de la situation du projet et des critères d'appréciation de l'intérêt communautaire, cet aménagement entre dans le cadre du fonds de concours de l'agglomération, et a obtenu un avis favorable de la commission communautaire "transports, déplacements, infrastructures" du 27 juin 2013.

- Ce projet bénéficie également d'un dispositif spécifique qui a été mis en place entre la Région et la Communauté d'agglomération Caen la mer afin que des crédits CPER 2008-2013, fléchés pour des déplacements doux, puissent être attribués aux communes de Caen la mer qui s'engageaient à réaliser des aménagements cyclables avant fin 2015.
- Le Conseil Régional nous a attribué à ce titre une subvention au taux de 30 % du montant des travaux hors taxes.
- Les travaux de la piste cyclable de Cuverville sont terminés et la commission communautaire "Infrastructures" doit se réunir ce jour pour valider notamment cet aménagement qu'elle considèrera comme faisant partie intégrante du schéma cyclable communautaire.
- Les travaux financés par la commune de Cuverville s'élèvent à un total de 127 250,39 € HT pour un linéaire de 480 mètres.
- Le règlement d'octroi prévoit que le montant du fonds de concours sera égal à 50 % du coût restant à la charge de la commune, mais dans la limite d'un coût plafond des travaux qui a été fixé à 170 €/m réalisé, soit 81 600 € pour le tronçon concerné.
- La subvention versée par la Conseil Régional étant de 38 185,80 €, la part restant à la charge de la commune de Cuverville est de 89 064,59 €.
- Ainsi, le fonds de concours susceptible d'être accordé à la Commune de Cuverville, au titre de l'aménagement cyclable entre la RD n° 226 et le quartier des Carrières vers Démouville s'élèverait à 40 800 €, compte tenu du montant plafond pour le tronçon concerné.

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - Prend acte à l'unanimité qu'un fonds de concours en faveur de la Commune de Cuverville pour la réalisation de la piste cyclable entre la Route Départementale n° 226 et le quartier des Carrières, vers Démouville sera accordé par la Communauté d'agglomération Caen la mer pour un montant de total de 40 800 €.

#### 07 - POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Le Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) les invite à participer au Colloque sur le réemploi et la ressourcerie "Pourquoi jeter quand on peut réutiliser, réparer, recycler ?" le 2 mai 2016.
- Une cérémonie sera organisée le 24 avril 2016 à 11 heures au Monument aux morts.
- Le prochain journal "Ma Commune" paraîtra début avril 2016.
- La prochaine séance se déroulera le 18 avril 2016 à 18h30.

Cuverville, le 30 mars 2016

Le Secrétaire,



Michel BEAUGAS

Le Maire,  
Président de séance,




Ernest HARDEL